



CHARTE Motards Bienvenue

Sites, lieux de visite et de loisirs, offices de tourisme

Accueil des motards

- 1- L'établissement s'engage à mettre à disposition l'information relative au label ainsi que la liste de l'ensemble des labellisés, des documents touristiques du département ainsi que des revues spécialisées à consulter sur place (moto magazine, moto journal...)
- 2- L'établissement s'engage à fournir une liste des réparateurs moto et concessionnaires du secteur, des informations sur les stations-service accessibles 24h/24 (paiement CB), les points de lavage etc...
- 3- L'établissement s'engage à mettre à disposition des cartes routières, des suggestions d'itinéraires touristiques...

Equipements et services

- 1- Mettre à disposition :
 - o Des places de stationnement sécurisées ou suffisamment à proximité pour une visualisation de la moto
 - o Un kit d'outillage (pour les petites réparations)
 - o Offrir la possibilité de consigne ou bagagerie pour les casques, combinaisons, gants etc....(sous réserve des réglementations en vigueur)

L'établissement s'engage à :

- 1- Intégrer le label sur tous ses supports de communication (site internet, documents promotionnels, plaquette commerciale...).
- 2- Intégrer un lien vers le site internet dédié de Doubs Tourisme (CDT) depuis son propre site.
- 3- Informer l'ensemble de son personnel d'accueil sur l'esprit du label, la connaissance du réseau et des spécificités liées à l'accueil de ce type de clientèle.
- 4- Apposer la signalétique extérieure spécifique au label Motards Bienvenue.
- 5- Répondre à l'enquête de Doubs Tourisme envoyée en fin de saison.
- 6- Afficher la charte dans sa structure.
- 7- Participer activement aux actions à mener au sein du réseau.

Je soussigné(e)....., représentant :

Nom de la structure : commune :

certifie avoir bien pris connaissance de la présente charte et confirme ma volonté de vouloir intégrer la démarche de labellisation Motards Bienvenue.

Date : Signature

Tarif d'adhésion au label

Coût d'adhésion **pour les 5 années du label** : 180 € (soit 36 €/an)

Si vous adhérez ou souhaitez adhérer au label Relais Saint Pierre (accueil spécifique des pêcheurs), il vous sera appliqué le tarif dégressif suivant pour les 2 labels : 300 € (soit 60 €/an)